

CONTRAT DE LOCATION

Matériel Associatif

RESERVATION du		au	
Responsable de la réservation		Régisseur communal	
Nom - Prénom		NOM	
Association		Prénom	
Adresse			
Téléphone		Date	
Signature		Signature	

MATERIELS	DIMENSIONS	ASSOCIATION PROPRIETAIRE	QTE DISPO	QTE LOUEE	CAUTION	PU	MT	MONTANT A PAYER
Grand barnum	12 x 5 m	Boule La Calonne	1		1 000 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €

Article 1 :

Le matériel associatif n'est pas contrôlé à son retour. Par conséquent, les cautions ne sont restituées qu'après vérification du prochain locataire. En cas de problème lors de l'utilisation du matériel, veuillez signaler toute anomalie lors de l'utilisation du matériel

Article 2 :

Enlèvement du matériel associatif exclusivement le vendredi à 16h00 (sauf jours fériés) retour le lundi à 8h00,